



Les organes dirigeants de la nouvelle Société nationale des mines (Sonamines) créée le 14 décembre dernier sont en train d'être mis en place. En effet, le chef de l'État, Paul Biya, a signé le 14 avril un décret portant nomination de 11 membres du Conseil d'administration de la Sonamines pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

Il s'agit de Blaise Moussa (personnalité désignée par le président de la République), Jean-Claude Ayem Moger (représentant de la Présidence de la République), Jean-Pierre Eloundou (représentant des services du Premier ministre), Serge Champlain Meyanga Bitoumou (représentant du ministère des Finances), Agbor Kareen Onjong (représentant du ministère en charge des Mines), Paul Tchawa (représentant du ministère en charge de l'Environnement), Jean Marcel (représentant du ministère en charge de la Recherche scientifique), Léon Chantal Ambassa (représentant du ministère en charge des Domaines), Eric Benoît Dikanda (représentant du ministère des Transports) et Brusil Miranda Martine Metou (représentant du ministère du Commerce). « *Le nom du représentant élu du personnel sera communiqué au président du conseil d'administration en temps opportun* », indique le décret du président de la République.

La prochaine étape sera la désignation d'un président du conseil d'administration, d'un directeur général et de son adjoint.

La Sonamines est une société à capital public, ayant l'État comme actionnaire unique. Mais, précise le décret de création, « *l'actionnariat de la Sonamines peut être ouvert à d'autres entités publiques ou privées* ». Les statuts de cette nouvelle entreprise publique en attente fixeront son capital ainsi que les modalités de participation audit capital.

Cette nouvelle société est chargée notamment de réaliser, entre autres, l'inventaire des indices miniers en liaison avec les autres administrations et organismes compétents ; de mener les activités d'exploration et d'exploitation des substances minérales ; d'assurer la mise en œuvre des mesures relatives à la restauration, à la réhabilitation et à la fermeture des sites d'exploitation miniers ; de prendre des participations dans les domaines dans les sociétés exerçant dans le domaine de l'exploration, de l'exploitation, de la commercialisation, du traitement et de la transformation des substances minérales par voie d'apports, de commande, de souscriptions, achat de titres, etc.

La Sonamines, placée sous la tutelle du ministère en charge des Mines, a été créée dans un contexte où l'exploitation minière est problématique au Cameroun. En effet, selon le Cadre d'appui à l'artisanat minier (Capam), le Trésor public camerounais perd chaque mois environ un milliard de FCFA à cause de la dissimulation des ressources produites par les sociétés minières. En plus, selon le ministère des Mines, seuls 40% du potentiel minier du Cameroun est connu des pouvoirs publics.
